

# LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques  
Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales  
et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les  
activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation  
et de propagande syndicale.

## Sommaire:

	Page
A propos d'assurances collectives ....	1
Au bureau international du travail ....	7
A travers la Vie Syndicale ....	11



# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve ....	\$ 11,000,000
Actif, plus de ....	\$139,000,000

---

La grande banque du Canada français.

---

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

*Notre personnel est à vos ordres.*

# La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

---

Capital autorisé .....	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus ..	\$ 5,776,000.00
Actif total (au 30 nov. 1926),	\$47,880,000.00

---

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

# La Vie Syndicale

## A PROPOS D'ASSURANCES COLLECTIVES

(par Gérard TREMBLAY)

La question des assurances collectives n'a jamais été aussi à l'ordre du jour, dans les syndicats, que de ce temps-ci. Nos groupements ont toujours, à raison, été préoccupés de donner à leurs membres des assurances appréciables et pleinement garanties. Dans les débuts du mouvement syndical catholique, les syndicats constituaient eux-mêmes une caisse mutuelle pour paiement de bénéfices-décès. Mais l'on comprend bien qu'une caisse syndicale ne peut de but en blanc assumer elle-même des risques de plusieurs centaines de mille dollars. Et c'est pourquoi, dès 1921, à l'aurore peut-on dire, de l'établissement des assurances groupes, les syndicats s'en sont prévalus avec avantage.

Nous ne pouvons que nous louer d'avoir adopté ce système d'assurance. Toutefois, que les syndicats en usant prennent bien la ferme détermination de collecter régulièrement les contributions de leurs membres et surtout n'aillent pas s'aventurer à leur faire des crédits tellement importants que la caisse syndicale menace de s'assécher. Avec un sévère contrôle de la liste des assurés, l'assurance groupe n'offre donc aucun danger. Au contraire, elle est une protection à bon marché et suffisamment solide pour nos syndiqués.

### La pipe *Cavité*



42  
MODELES

La seule qui n'envoie pas de jus  
dans la bouche et la plus  
facile à nettoyer.

CHEZ LES MARCHANDS OU PAR LA POSTE  
No 1. \$1.00 : No 2. 50c.

**Demandez notre  
catalogue**

**E. N. CUSSON**

La Cavité (pas de tube)

7062, ST-DENIS, Montréal

L'assurance collective, on l'a déjà dit, est de l'assurance à prix coûtant. Les primes qui sont chargées mensuellement ne représentent que le risque brut de mortalité. Ces certificats dès lors n'ont aucune valeur de rachat et il ne faut pas s'en étonner. L'assuré, durant le mois, a été protégé et il en a eu pour son argent.

Le seul inconvénient, et il ne faut pas sousestimer son importance, est l'augmentation graduelle des primes au fur et à mesure de l'accroissement des âges. Si un groupe restait toujours identique, ne perdait ni ne recrutait de membres, il arriverait fatalement qu'à un moment donné, les primes atteindraient un taux prohibitif. Ainsi, la prime mensuelle pour \$1,000 d'assurance à l'âge de 69 ans coûte \$5.18 ou \$60.35 par année. Un syndicat composé d'hommes de cet âge ne pourrait subsister, car quel ouvrier âgé de 69 ans est en situation de payer une contribution mensuelle de \$6? Un groupe espère toujours se maintenir à une moyenne d'âge uniforme et les faits viennent souvent confirmer cette prévision. Il est entendu que pour un métier donné les hommes y travaillant dans cinquante ans seront du même âge que ceux qui y travaillent aujourd'hui; la moyenne d'âge pour fin d'assurance de ce groupe sera presque uniforme. Nous constatons par exemple que le Syndicat des typographes, qui a pris une assurance groupe, il y a cinq ans, paie aujourd'hui à peu près la même prime moyenne qu'en 1921. De nouveaux membres ont été recrutés; d'autres sont partis. Il reste que les âges continuent de se compenser.

Il est un système spécial d'assurance collective où les primes sont nécessairement immobiles. Mais le montant d'assurance varie selon l'âge des membres. L'Alliance Nationale vient de faire au Syndicat catholique des carrossiers une proposition très intéressante. Le Syndicat ne peut mettre que 50 sous par membre par mois à la Caisse décès. Que peut donner l'Alliance Nationale pour cette somme?

Aux membres âgés

De 15 à 20 ans .. . . . .	\$1,000	46 à 47 ans .. . . . .	500
21 à 25 ans .. . . . .	900	48, 49, 50 ans .. . . . .	400
26 à 35 ans .. . . . .	800	51 à 55 ans .. . . . .	300
36 à 40 ans .. . . . .	700	56 à 60 ans .. . . . .	200
41 à 45 ans .. . . . .	600	61 à 75 ans .. . . . .	100

Ainsi donc, tous les membres verraient graduellement diminuer la dénomination de leur certificat d'assurance en proportion de leur âge. Mais il est à considérer que cette gradation suit les obligations proportionnées à chaque âge.

Un jeune homme de 15 à 20 ans a contracté à l'égard de ses parents qui l'ont élevé, nourri, enseigné une grande dette de recon-

naissance. Alors, le certificat d'assurance généralement bénéficiaire aux parents, compense ceux-ci des sacrifices consentis.

De 21 à 47 ans, un homme a charge de famille. L'assurance durant cette période ne suit qu'un faible déclin; elle passe de \$900.00 à \$500.00 et graduellement.

De 47 ans à 75 ans, les obligations d'un père de famille vont généralement en s'atténuant. Les enfants sont élevés et commencent déjà à gagner. Le père de famille veut même commencer à faire des économies pour ses vieux jours. Ses obligations envers les siens diminuent sans cesse. Ce qu'il lui faut garder, c'est un certificat d'assurance permettant, au cas de décès, de couvrir largement les frais des funérailles. Le certificat d'assurance tombe donc graduellement de \$500 à \$100.00.

Ce système est donc une combinaison admirable et absolument juste. Les jeunes ne paient pas pour les vieux. Chacun reçoit selon la contribution versée et d'accord avec le risque-décès que comporte son âge actuel.

Nous ne pouvons que recommander aux syndicats ce plan nouveau et qui devrait rencontrer l'assentiment de tous nos syndiqués.

Qu'on n'aille pas dire : « Pendant que j'ai été jeune j'ai toujours payé pour rien, car je ne suis pas mort ». Non, un assuré, dans ce cas, en a toujours pour son argent. La protection d'une vie vaut quelque chose. La compagnie d'assurance n'est pas pour assumer de risque-décès sans collecter de primes. Ce n'est que par le grand nombre qui ne meurt pas dans le bas âge que la compagnie parvient à payer une forte indemnité à ceux qui décèdent avant une période normale de vie.

### RÈGLEMENTS COMPLETS.

Nous nous permettons, pour l'utilité des différents syndicats, de reproduire au complet la proposition de l'Alliance Nationale et les règlements spéciaux pour ce système d'assurance.

*Âge d'admission.* — Pour être admissible, il faudra être âgé de 15 ans au moins.

*Groupe initial.* — Le groupe initial devra être d'au moins dix.

Rés. 1508 JEANNE-D'ARC. Tél. CLairval 1809.

**MICHEL CHOUINARD**

ENTREPRENEUR  
FERBLANTIER COUVREUR.  
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

*Montant d'assurance.* — Les montants d'assurance pourront varier de \$100 à \$1000 suivant les âges, d'après le tableau suivant :

De 15 à 20 ans .. . . . .	\$1000	46 et 47 ans .. . . . .	500
De 21 à 25 ans .. . . . .	900	48, 49 et 50 ans .. . . . .	400
De 26 à 35 ans .. . . . .	800	De 51 à 55 ans .. . . . .	300
De 36 à 40 ans .. . . . .	700	De 56 à 60 ans .. . . . .	200
De 41 à 45 ans .. . . . .	600	De 61 à 75 ans .. . . . .	100

*Taux de contributions.* — Les taux de contributions sont les suivants, basés sur \$1000.

Age	Taux mensuels	Taux annuels	Age	Taux mensuels	Taux annuels
15 .. . . . .	\$0.47	\$5.39	53 .. . . . .	1.47	17.09
16 .. . . . .	.47	5.47	54 .. . . . .	1.58	18.43
17 .. . . . .	.48	5.57	55 .. . . . .	1.71	19.87
18 .. . . . .	.49	5.65	56 .. . . . .	1.84	21.47
19 .. . . . .	.49	5.76	57 .. . . . .	1.99	23.20
20 .. . . . .	.50	5.87	58 .. . . . .	2.15	25.08
21 .. . . . .	.51	5.97	59 .. . . . .	2.33	27.12
22 .. . . . .	.52	6.08	60 .. . . . .	2.52	29.39
23 .. . . . .	.52	6.14	61 .. . . . .	2.73	31.82
24 .. . . . .	.53	6.21	62 .. . . . .	2.96	34.45
25 .. . . . .	.53	6.27	63 .. . . . .	3.20	37.33
26 .. . . . .	.54	6.31	64 .. . . . .	3.47	40.44
27 .. . . . .	.54	6.35	65 .. . . . .	3.76	43.83
28 .. . . . .	.54	6.38	66 .. . . . .	4.07	47.47
29 .. . . . .	.54	6.40	67 .. . . . .	4.42	51.45
30 .. . . . .	.55	6.43	68 .. . . . .	4.78	55.72
31 .. . . . .	.55	6.45	69 .. . . . .	5.18	60.35
32 .. . . . .	.55	6.48	70 .. . . . .	5.61	65.34
33 .. . . . .	.56	6.56	71 .. . . . .	6.07	70.74
34 .. . . . .	.57	6.65	72 .. . . . .	6.57	76.56
35 .. . . . .	.58	6.76	73 .. . . . .	7.11	82.82
36 .. . . . .	.59	6.92	74 .. . . . .	7.69	89.57
37 .. . . . .	.61	7.11	75 .. . . . .	8.31	96.82
38 .. . . . .	.62	7.32	76 .. . . . .	8.98	104.65
39 .. . . . .	.64	7.56	77 .. . . . .	9.70	113.06
40 .. . . . .	.67	7.85	78 .. . . . .	10.47	122.01
41 .. . . . .	.70	8.18	79 .. . . . .	11.30	131.70
42 .. . . . .	.74	8.58	80 .. . . . .	12.20	142.09
43 .. . . . .	.77	8.99	81 .. . . . .	13.14	153.12
44 .. . . . .	.81	9.49	82 .. . . . .	14.16	164.95
45 .. . . . .	.86	10.02	83 .. . . . .	15.24	177.54
46 .. . . . .	.91	10.62	84 .. . . . .	16.40	191.08
47 .. . . . .	.97	11.30	85 .. . . . .	17.64	205.46
48 .. . . . .	1.04	12.04	86 .. . . . .	18.94	220.68
49 .. . . . .	1.11	12.88	87 .. . . . .	20.32	236.69
50 .. . . . .	1.18	13.78	88 .. . . . .	21.80	254.04
51 .. . . . .	1.27	14.78	89 .. . . . .	23.37	272.25
52 .. . . . .	1.36	15.89			

*Pas d'examen médical.* — Pour le groupe initial, aucun examen ne sera exigé mais pour toutes les personnes qui s'inscriront subsequmment dans ce groupe, la Société pourra exiger un examen, un certificat de santé, ou une preuve quelconque démontrant que ces personnes sont dans des conditions de santé jugées satisfaisantes par la Société.

*Invalidité.* — Si un membre assuré en vertu des présentes devenait frappé d'invalidité totale et permanente avant l'âge de 60 ans et qu'il en fournisse la preuve à la Société, cette dernière lui paiera le montant de son assurance-vie alors en vigueur, en une seule somme ou en cinq annuités d'un cinquième chacune du montant de son certificat, suivant le désir de l'assuré.

*Privilège de conversion.* — Si un membre venait à quitter ou abandonner l'association, soit volontairement ou par renvoi, il pourra, dans les soixante jours échanger son certificat émis en vertu des présentes conventions contre un certificat de tout autre système de son choix émis par la Société; dans ce cas, les taux de contributions pour ce nouveau certificat seront déterminés d'après l'âge au prochain anniversaire.

*Bénéficiaires.* — Le certificat sera payable au membre, personnellement, s'il devient invalide avant l'âge de 60 ans, ou, à son décès, aux bénéficiaires par lui désignés. S'il n'a pas désigné de bénéficiaires, le certificat sera payable à ses héritiers légaux suivant la loi du pays, province ou état dans lequel le certificat sera émis. Le membre, en tout temps, pourra révoquer ses bénéficiaires et en désigner de nouveaux en conformité avec les règlements de la Société et les lois du pays, province ou état dans lequel le certificat sera émis.

*Fin de l'assurance individuelle.* — L'assurance de chaque assuré demeurera en vigueur tant que la Société n'aura pas reçu avis l'informant qu'elle a été discontinuée.

*Preuve d'âge.* — Si, au moment de son admission, un assuré a fait erreur en déclarant son âge, cette erreur pourra être rectifiée en fournissant la preuve à la Société.

*Paiement des primes.* — Les primes seront déterminées d'après l'âge au prochain anniversaire et payables mensuellement ou



Si vous désirez guérir votre  
— H E R N I E —  
VENEZ NOUS CONSULTER

Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.

ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité : Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

**C. MARTIN**

36 et 38 Est, rue Craig  
MONTREAL  
Tél. Harbour 3727 — Dépt. T.

annuellement, au choix de l'association ou des assurés. Elles seront payables avant le premier jour du mois pour lequel elles seront dues. Cependant, trente jours de grâce seront accordés pour le paiement des dites primes.

*Contrat.* — Une seule application est nécessaire et doit être faite par une personne autorisée, sur la formule No 73A. Le contrat général comprend le groupe entier, mais des certificats individuels seront émis en faveur de tous les assurés.

En émettant le contrat général, suivant la teneur de la formule d'application et moyennant que le paiement des primes soit fait, la Société s'engage à assurer la vie des employés désignés et à payer toute réclamation aux bénéficiaires désignés, soit à cause de décès, soit à cause d'invalidité totale et permanente, sur réception de preuve valide.

*Renouvellement.* — Ces conventions seront pour un an; elles pourront être renouvelées d'année en année et les primes mensuelles ou annuelles devront être calculées d'après l'âge atteint au prochain anniversaire et sur la même base que la prime mensuelle ou annuelle, à la date de l'émission du contrat, mais la Société pourra, à tous les cinq ans, changer le tarif de la cédule initiale.

En tout temps, si le nombre des assurés est réduit à moins de 75% du groupe initial, la Société aura droit de refuser le renouvellement de l'assurance.

Placez votre commande de charbon chez...

## EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. L. & W. Scranton — Gallois et Ecosais — Cendre rouge, Coke, Bois.  
443-a, MONT-ROYAL EST, - Téléphone : BELAIR 4561

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

## MONTY, LEFILS & TANGUAY

# POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

# Au Bureau international du Travail

## LES SYNDICATS SOCIALISTES ET LES SYNDICATS CHRETIENS DANS LE RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Dans le rapport que M. Albert Thomas, le Directeur du Bureau international du Travail, a soumis à la Conférence internationale du Travail qui a eu lieu en mai dernier, il se défend contre l'accusation d'être « *une succursale d'Amsterdam* », de l'Internationale Syndicale Socialiste.

Il répond :

« La Direction du Bureau a conscience de n'avoir servi aucune autre politique que l'accomplissement de la mission qui lui a été tracée. Elle a conscience d'avoir, au contraire, recherché constamment l'unité et la bonne entente de tous ceux qui veulent établir une législation internationale du travail. Il ne dépend pas d'elle que la majorité des délégués ouvriers choisis par les gouvernements appartiennent à des organisations nationales affiliées à la Fédération d'Amsterdam. Il ne dépend pas d'elle que cette majorité élise un groupe ouvrier du Conseil choisi uniquement dans son sein, et qu'ainsi la *Fédération d'Amsterdam* contrôle en fait et le groupe ouvrier de la Conférence et le groupe ouvrier du Conseil ».

Le Directeur a parfaitement raison de constater que les syndicats socialistes contrôlent ainsi le groupe ouvrier de la Conférence et du Conseil. Il aurait pu ajouter qu'à plusieurs reprises surtout lors de l'élection du Conseil ce contrôle se traduit par une *oppression des minorités chrétiennes*.

### LE BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL ET LES SYNDICATS CHRETIENS.

Dans le paragraphe qu'il consacre au syndicalisme chrétien, le Directeur relève la collaboration de l'Internationale Syndicale Chrétienne d'Utrecht, des centrales nationales, des quinze fédérations de métiers internationales et il en dit notamment :

« Pour l'effort capital de la ratification, elles ont adopté une attitude résolue et ferme, qui nous a souvent aidés à obtenir des résultats décisifs. »

« Oserons-nous dire qu'en cette matière, nous avons été heureux d'utiliser parfois *l'influence politique dont jouissent les syndicats*

*chrétiens*? C'est, en effet, un trait particulier de leur mouvement. Si leurs effectifs ne sont pas aussi considérables que ceux des syndicats affiliés à la Fédération d'Amsterdam, ils savent discrètement et fermement défendre leurs idées auprès de nombreux partis politiques. Bien plus, dans divers pays, ils ont des représentants directs dans diverses fractions parlementaires, et même aux heures où la politique sociale semble en régression, ils parviennent à défendre et développer les réformes protectrices. Un grand nombre *croissement des effectifs chrétiens*. Même dans les pays lointains, de Ministres du Travail et de la Prévoyance sociale sont aujourd'hui des ministres chrétiens : en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Tchécoslovaquie. Ils ne peuvent manquer d'écouter la voix des organisations chrétiennes. Aussi n'hésitons-nous pas à *saluer* comme des possibilités d'influences nouvelles pour le Bureau, et comme des possibilités de succès pour nos ratifications *l'ac-* au Canada, au Mexique, en Amérique du Sud, cette influence va se développant. »

Sur les problèmes de représentation au sein des Commissions et du Conseil, il ajoute :

« Le Bureau ne saurait modifier sa règle de conduite : il entreprendra tout ce qui dépend de lui pour associer en toute sympathie les activités syndicales de toutes tendances. Mais l'exercice des droits constitutionnels attribués aux groupes ne dépend pas de lui. »

« Nous nous bornerons ici à deux indications de fait. D'une part, la Commissions du règlement a été saisie de la demande de M. Serrarens pour l'établissement de la *représentation proportionnelle au sein du groupe ouvrier*. Elle a commencé l'examen de cette grave question et la discutera avant la prochaine session de la Conférence ».

TEL. CLAIRVAL 4148-J.

**ALFRED DUBOIS**

*Plombier Sanitaire*

Ouvrage fait avec soin et diligence. Réparations de tous genres.

Poseur d'Appareils de chauffage, etc., etc.

Bureau :

**2264, RUE WURTELLE  
Montréal**

Bureau : 1215 RUE ST-TIMOTHEE  
Tél. EST 1531

**Benoit & Mathieu**

Ouvrage de Manufacture

Bois, Moulures, Planches merrales. Menuiserie intérieure.

Aussi : Fixtures de magasin.

Cour : 1236 rue AMHERST

« D'autre part, depuis les réunions du Comité préparatoire pour la Conférence économique, et en vue d'une défense plus homogène et mieux coordonnée des intérêts ouvriers, des conversations se sont engagées entre *Utrecht et Amsterdam*. Elles permettent quelque espoir d'une collaboration définie sur des points limités. Nous serons les premiers à nous en réjouir. »

Nous pouvons ajouter que les deux Internationales d'Amsterdam et d'Utrecht avaient adopté en principe d'entrer en négociations sur certains points définis regardant les Conférences internationales. L'attitude des représentants ouvriers socialistes à la Conférence Economique n'a toutefois pas facilité une telle coopération.

*(Communiqué de la Confédération Internationale  
des syndicats Chrétiens).*

Demandez les liqueurs  
douces de

**J. Christin & Cie**  
les Meilleures



**J. Christin & Cie**  
LIMITEE

21, rue Ste-Julie - Tel. Est 1594

En face du No 180, rue St-Denis

**Encouragez**  
**nos**  
**annonceurs**

# *Les Produits "Impérial" doivent être bons*

---

Les bons produits satisfont les clients. Des clients satisfaits font augmenter la demande. L'augmentation de la demande amène la croissance.

C'est ce qui a été la cause de notre développement depuis 1881. D'une seule raffinerie que nous avons alors, nous en comptons aujourd'hui six, et de quelques postes de service, nous en avons maintenant 1556, disséminés dans autant de villes et villages. Cette expansion est le résultat du placement de millions de dollars dans les champs pétrolifères, les bateaux-réservoirs, les wagons-réservoirs, l'outillage de raffinage, les camions-automobiles et autres accessoires essentiels à l'exploitation d'une vaste entreprise.

Il a fallu que les produits "Imperial" soient bons pour que la croissance de la compagnie se soit ainsi continuée pendant 45 ans. Et aujourd'hui, pour conserver notre rang, malgré la vive concurrence qui nous est faite, et pour augmenter encore le nombre de nos clients satisfaits, il est de la plus haute importance que nos produits soient non seulement bons, mais encore les meilleurs.

Vous ne courez aucun risque lorsque vous achetez un produit Imperial. Vous avez l'intime conviction qu'il est excellent, car autrement, il ne porterait pas le nom "Imperial".

## **IMPERIAL OIL LIMITED**

## A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

### SYNDICAT DES JOURNALIERS

Le Syndicat catholique des journaliers a tenu sa séance d'élection générale des officiers, vendredi, le 19 août.

Voici le résultat du scrutin :

Président, A. Pothier ; vice-président, H. Filion ; secrétaire financier, O. Langlais ; secrétaire-archiviste, L. P. Chagnon ; secrétaire-trésorier, H. Laverdière ; secrétaire-correspondant, R. Wilson ; porte-drapeau, L. Marion.

Comité exécutif : MM. O. Langlais, L. P. Chagnon, L. Marion, H. Filion, R. Abel, H. Laverdière.

Délégués au Conseil Central : MM. Z. Santerre, L. P. Chagnon, H. Filion, A. Pothier.

Comité d'organisation : MM. H. Laverdière, R. Abel, H. Filion, O. Langlois, L. P. Chagnon.

Comité des griefs : MM. Z. Santerre, R. Duclos, C. Lepage.

Auditeurs : MM. R. Duclos, C. Lepage, R. Abel.

Caisse de chômage : MM. L. P. Chagnon, Z. Santerre, H. Filion.

### SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL

Le Syndicat catholique interprofessionnel est toujours bien vivant. Il a tenu le 16 août dernier ses élections d'officiers. Nous sommes heureux de reproduire le résultat du choix populaire.

Président, Alfred Charpentier ; vice-président, E. Fredette ; secrétaire-archiviste et correspondant, E. M. Provost ; secrétaire-trésorier, O. Varin ; sergent d'armes, G. Pilon ; Vérificateurs : MM. H. Thériault et J.-B. Délisle.

Délégués au Conseil Central : MM. A. Charpentier, E. M. Provost, P. Laganière.

La soirée d'installation des officiers aura lieu le 27 septembre prochain. A cette occasion, le Syndicat organisera une petite fête sociale à laquelle tous les membres sont conviés.

### EMPLOYÉS DES POSTES

L'Association des employés des postes vient de prendre deux initiatives qui méritent d'être soulignées.

La première est celle de la fondation d'une Caisse populaire parmi les postiers. L'assemblée de fondation, présidée par M. G. Tremblay, secrétaire de l'Union régionale des Caisses populaires du district de Montréal, a eu lieu à la salle No 1, Edifice des syndicats catholiques, le 13 août dernier. Le capital souscrit a atteint \$800.00. C'est un beau succès pour une première souscription, succès, je crois, qui n'a été devancé que par bien peu de caisses nouvelles. M. Mousseau Drapeau a été élu président de la Caisse et M. Melançon, secrétaire-gérant. La Caisse entrera en activité ces jours-ci et tiendra son bureau à l'Edifice des postes.

La deuxième initiative également louable est la fondation d'un périodique mensuel très bien rédigé et qui s'intitule le Courrier de la Poste. Nous devons féliciter M. Mousseau-Drapeau qui a été l'instigateur de cette fondation et qui est l'âme de la direction de la revue.

#### SUCES DES CORDONNIERS

Le grand pique-nique annuel du Syndicat catholique des cordonniers a eu lieu, le 7 août dernier. Les rapports que nous avons eus de cette fête champêtre sont qu'elle fut un succès sans précédent. Nos félicitations aux organisateurs et membres du comité que dirigeait avec dévouement M. E. Sansoucy, trésorier-général. Nous aurons un mot de louange méritée à l'endroit de M. Georges Laurier, agent d'affaires, qui a dirigé et organisé lui-même une campagne de souscription à cette occasion. Les revenus du pique-nique dépassent \$500. Cette somme a été versée à la caisse décès du Syndicat. Le Syndicat des cordonniers donne aux familles d'un membre défunt une indemnité de \$100. Le Syndicat, grâce à cette somme et grâce à un pourcentage de revenus versé à la caisse décès, garantit lui-même ses risques. Il y a lieu de croire que le Syndicat fera bien honneur à ses obligations et que le système actuel économisera plusieurs centaines de dollars par année à la caisse décès.

#### METIERS DE L'IMPRIMERIE

Les syndicats de l'imprimerie ont traversé sans broncher une crise assez pénible. Par un manque d'administration déplorable, la Fédération de l'imprimerie avait toléré sur ses listes d'assurance un grand nombre d'assurés qui ne payaient pas leurs cotisations. En plus, des dépenses d'administration très lourdes et disproportion-

tionnées avec le budget annuel avaient aggravé la situation. Si bien, que la caisse de la Fédération était dans une posture difficile.

Le Bureau fédéral, de concert avec les syndicats affiliés a fait des réformes énergiques. Les retardataires ont été impitoyablement suspendus ; la publication de la revue mensuelle, « Le Bulletin de l'Imprimerie », qui malgré son utilité, était une charge trop lourde pour la Fédération, a été discontinuée ; enfin, M. J. Comeau, agent d'affaires, a dû offrir sa démission.

La situation s'est déjà grandement améliorée et toutes les affaires ont été mises au point. Le Conseil des métiers de l'imprimerie a retenu les services temporaires de M. G. Tremblay, comme agent d'affaires, afin d'économiser un salaire. M. Tremblay avait déjà rempli cette position de 1921 à 1925.

Avec le mois de septembre, s'amènent une multitude de questions importantes à solutionner. C'est la date d'expiration de tous les contrats de travail. Il faut que ceux-ci soient renouvelés. Tout semble promettre qu'aucune difficulté sérieuse ne sera rencontré à ce sujet.

Plusieurs augmentations de salaire seront demandées, notamment en faveur des pressiers de journaux. La question des augmentations chez les typographes n'est pas encore réglée ; elle le sera à la première assemblée de septembre.

Somme toute, la situation reste excellente et elle est même meilleure si l'on considère que plusieurs nouveaux membres ont donné leur application depuis quelque temps. Le recrutement se continuera avec vigueur et dans un avenir assez rapproché, la Fédération catholique des métiers de l'Imprimerie aura son agent d'affaires spécial comme par le passé.

Tout ce qu'il faut, c'est la continuation de l'intelligente coopération des syndicats et des membres.

Tannerie 1704 rue Iberville

*Daoust, Lalonde & Cie, Limitée*

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS  
ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA,

MONTREAL

### SYNDICAT DU TRAMWAY

Le 23 août dernier, le Syndicat catholique des employés de tramway a tenu à l'Edifice des syndicats catholiques, une fort belle réunion. On a procédé à l'installation des officiers élus à l'assemblée précédente. Les officiers suivants ont prononcé le serment d'office : Président : Adrien Gauthier ; vice-président, J. E. Foucault ; secrétaire-archiviste, Georges Brière ; secrétaire-financier, L. V. Hurtubise ; trésorier, Z. Laurendeau ; E. Malouin, représentant de la division St-Henri ; A. Courtois, représentant de Côté ; R. Bolduc, représentant de St-Denis ; J. Brault, représentant de Youville ; A. Ratelle, représentant de Mont-Royal ; J. S. Métivier, représentant d'Hochelaga.

Un grand nombre de membres assistaient à la réunion. Après l'initiation des nouveaux membres, le projet d'assurance-vie fut longuement discutée. Le nouveau plan viendra en vigueur le 1er octobre prochain. En vertu de ce plan, pour une contribution de \$1.50 par mois, le Syndicat donne \$500. au décès à chacun de ses membres en plus des bénéfices maladie ordinaires. La police collective au décès est garantie par l'Alliance Nationale.

M. l'abbé J. Bertrand, aumônier du Syndicat et M. O. Filion, 1er vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, assistaient à la réunion.

### SYNDICAT DES BRIQUETEURS

Le Syndicat catholique des briqueteurs récemment fondé, vient de subir une dure injustice de la part de la Concrete Construction Co., adjudicataire et exécutrice du contrat de l'Hospice Ste-Brigide. Dans les devis, avait été insérée une clause de préférence syndicale catholique.

Lorsque les travaux de brique furent prêts à être exécutés, la Concrete Const. Co., engagea un contremaître appartenant à l'union nationale neutre. Les syndiqués commencèrent les travaux avec hésitation sachant que le contremaître, antipathique par principe au syndicalisme catholique, les congédierait sous de vains prétextes. Et c'est ce qui arriva. Par un semblant de sympathie, M. Toralli engagea dans la personne de M. Monette un contremaître du Syndicat. Celui-ci se rendit sur le chantier avec une vingtaine de membres. Cinq furent mis au travail seulement. Le lendemain, il fut permis au contremaître de n'en prendre que cinq autres, si bien

que le chantier qui requérait une main-d'oeuvre de vingt briqueteurs n'en avait que dix, et par ordre des représentants de la Concrete Const. Co. La question était réglée. Le surlendemain, tous nos hommes étaient congédiés sur rapport que les travaux étaient condamnables et trop chers. Or, l'architecte Parent de la société Gascon et Parent fit l'expertise des travaux et il fut déclaré que les dits travaux étaient convenables, qu'en plus ils ne coûtaient pas plus cher que d'ordinaire.

La vérité était que M. Toralli avait été menacé de grève sur ses autres chantiers où ne travaillaient que des internationaux, si les travaux de l'Hospice Ste-Brigide n'étaient pas exécutés par des membres de leur union. On trouva donc des prétextes, on inventa des raisons et la molesse de ceux qui auraient dû nous défendre dans les circonstances fit que le Syndicat des briqueteurs perdit le chantier. C'est un mauvais coup pour un Syndicat commençant.

Nous ne nous décourageons pas. Nous espérons qu'on se rendra compte dans les milieux catholiques, de l'ostracisme dont nous sommes les victimes. Il est temps d'agir avec autorité. Pourquoi attendre que ce soit trop tard ? A Québec, la question des chantiers d'institutions religieuses et de fabrique a été réglée énergiquement et tout le monde s'en trouve bien. Nous aspirons à connaître le jour, où les droits des syndiqués catholiques seront vigoureusement protégés.

Le Syndicat des briqueteurs n'est pas mort de ce coup mortel. Il est à espérer que sur d'autres chantiers nous serons plus heureux. Qu'on nous donne donc une préférence absolue et l'on verra affluer en grand nombre les ouvriers briqueteurs dans nos rangs.

### FETE DU TRAVAIL

Les syndicats catholiques célébreront la Fête du travail avec solennité.

La grande démonstration de foi à l'Oratoire St-Joseph sera réhaussée cette année par la présence de S. E. le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, qui la présidera avec S. G. Mgr Geo. Gauthier, archevêque de Montréal. Tous les syndiqués catholiques doivent se faire un devoir d'assister à cette grande cérémonie religieuse où les syndicats catholiques sont à l'honneur. Le programme comporte que dès 2 h. p.m., le dimanche, 4 septembre, tous les syndiqués doivent être rendus en face du Collège Notre-Dame, vis-à-vis l'Oratoire. C'est delà que partira la grande procession.

Le lendemain, 5 septembre, il y aura grande fête champêtre au

Terrain du Bien-Etre de la Jeunesse. Des courses nombreuses et diverses autres attractions sont au programme. Prix nombreux pour tous les vainqueurs. Là encore, que les syndiqués soient présents. C'est leur fête; qu'ils montrent bien qu'ils le sachent et qu'ils s'en réjouissent.

A l'occasion de la Fête du travail, le comité publie encore cette année un Programme-Souvenir de 64 pages intérieures. Ce Programme rapportera un beau revenu au Conseil Central et lui permettra de faire face honorablement à ses obligations de l'année.

### SYNDICAT DES PLOMBIERS

Le Syndicat catholique des plombiers est maintenant plus prospère et en meilleure position que le 30 mai dernier, jour de la tentative de dissolution organisée par l'ex-agent d'affaires du temps. Cent membres en règle font partie du Syndicat alors que dans le temps 67 seulement constituaient l'effectif du même Syndicat. M. C. Bernier, agent d'affaires, a fait un travail efficace. Tous les syndiqués sont au travail et à bonnes conditions.

La preuve a donc été faite qu'on ne tue pas un Syndicat qui ne veut pas mourir. Il reste que ceux qui ont tenu ferme méritent des félicitations. Il reste encore que cette réorganisation est une leçon d'énergie pour tous les syndicats.

### SYNDICAT DU TEXTILE

Voilà des syndicats qui ne font pas de train excessif et qui se portent très bien. M. J. Chantigny, agent d'affaires, fait un travail méthodique et tout à fait excellent. En mai dernier, la situation était quelque peu chancelante, du fait que beaucoup de membres avaient cessé de payer leurs contributions, faute d'un système adéquat pour les faire percevoir. Les officiers chargés de cette besogne s'étaient pour la plupart négligés.

Aujourd'hui, M. Chantigny fait la collection à domicile et tous les membres sont en règle au mois de juillet ou d'août. Le terrain perdu a été reconquis et cet automne, avec de grandes assemblées de propagande, la Fédération est assurée de doubler les effectifs actuels.

La Fédération, en plus de ses quatre syndicats locaux de Montréal, possède un Syndicat à Sherbrooke et en aura bientôt un autre à Valleyfield, où M. J. Chantigny connaît une foule d'ouvriers textiles.

# Enseignement Technique

DE LA

## Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaitres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

### COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

### COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale : 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL



# Gin Canadien

Melchers

## Croix d'or

Fabriqu     Bertierville, Qu ., sous la surveillance du Gouvernement F d ral, rectifi  quatre fois et vieill  en entrep t pendant ces ann es.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED  
MONTREAL

## Par les nôtres et pour les nôtres



OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

# Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

## Semi-Ready

## Tailoring

CONFECTIONNE INDUBITABLE-  
MENT LES PLUS BEAUX HABITS  
ET PARDESSUS POUR HOMMES,  
SUR CE CONTINENT. :: ::

472, rue Guy

MONTREAL

---

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-Ready Ltd » appartiennent  
au Syndicat Catholique et national de la confection ».